



MAISON DU DIABLE

PATRIMOINE DE LA BOURGEOISIE
DE SION





Maison du Diable : quelle étrange appellation !

Depuis des décennies, on échafaude des hypothèses pour l'expliquer mais même les deux trous dans une pierre qui pourraient être la marque de cornes sur la façade n'ont pas convaincu ! Ce n'est pas le Diable qui l'a construite entre 1515 et 1528, mais bien Georges Supersaxo (1450 env.-1529), cet homme politique brillant et controversé. Pour son ancien protégé, devenu son grand adversaire, l'évêque de Sion Mathieu Schiner, personnalité non moins remarquable, il représentait sans doute le Diable ! Georges Supersaxo, favorable à la France, et soutenu par les Patriotes valaisans qui savaient le pouvoir temporel de l'évêque, lutta sans merci contre Mathieu Schiner, fidèle au pape qui l'avait nommé cardinal en 1511.



En tout cas, cette maison de campagne placée à l'embranchement de deux chemins, à l'extrémité d'un grand verger clos appelé « Croset », à l'époque loin de la ville enserrée dans ses remparts, se trouvait véritablement au « diable vauvert », autrement dit en un lieu retiré, propre à susciter toutes sortes de supputations, à commencer par celle d'un souterrain la reliant à la résidence citadine, la maison Supersaxo sise dans la « rue des Riches », aujourd'hui rue de Conthey, au centre de Sion, afin d'assurer un éventuel échappatoire à son propriétaire.

Un premier bâtiment fut construit, adossé au mur de clôture, comportant des locaux utilitaires en rez-de-chaussée et un logement à l'étage. Un second étage et des combles, aujourd'hui disparus, existaient encore au XVIII^e siècle ainsi que nous le révèle un dessin au lavis réalisé vers 1760 par Jean-Adrien de Torrenté. On y voit également un second bâtiment rectangulaire et à deux niveaux, au sud-est du passage d'entrée, construit



au XVII^e ou au XVIII^e siècle, qui abrite un puits profond d'une douzaine de mètres et, à l'étage, une salle voûtée en éventail – d'où l'appellation de « chapelle » – mais dotée d'une grande cheminée, ce qui évoque plutôt une pièce d'habitation. Quant au souterrain, même si certains se souviennent d'avoir joué dans un passage, aucune restauration n'a pu en attester l'existence, du moins jusqu'à ce jour.



Agrandie et remaniée à plusieurs reprises au cours des siècles, la Maison du Diable vit sa voûte d'entrée dotée de peintures héraldiques au début du XVII^e siècle : le Valais s'apprêtait à renouveler son alliance avec la France et les ambassadeurs, lesquels finalement ne sont pas venus à Sion, auraient trouvé un décor tout à fait exceptionnel aux armes des dizains du Valais, des souverains de France et de leurs représentants auprès des Suisses.



Restée propriétés des descendants de Georges Supersaxo jusqu'au début des années 1970, la Maison du Diable fut alors vendue à un particulier qui entreprit une restauration. En 2008, La Bourgeoisie de Sion a pu acquérir cette demeure. D'importants travaux ont été conduits afin de mettre en valeur un ensemble bâti d'importance patrimoniale majeure.

Soucieux de favoriser les activités culturelles les plus variées, le Conseil bourgeois a décidé de confier une grande partie des locaux à la Fondation Fellini pour le cinéma. Expositions, projections, rencontres, événements divers y sont organisés dans le sillage de celui qui fut aussi, en quelque sorte, un grand « diable » du cinéma.



Au Moyen Âge, les bourgeois étaient les habitants des bourgs, autrement dit des villes bénéficiant de libertés politiques, commerciales, judiciaires. Dès la fin du XII^e siècle, la cité de Sion, ancienne préfecture romaine, qui s'intitulera bientôt *Universitas communitatis civitatis Sedunensis* (union de toute la communauté de la cité de Sion) obtint de l'évêque, comte du Valais, une certaine autonomie.

Cette « université » rassemblait en effet tous ceux qui s'étaient volontairement associés dans le but de défendre leurs intérêts communs, de garantir leurs libertés. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la Bourgeoisie resta l'unique administration de la ville.

C'est la Constitution fédérale de 1848 qui institua les « communes municipales », dans le but d'associer tous les habitants – même temporaires – à la gestion des affaires de la ville, qu'ils aient ou non été admis dans la communauté bourgeoise. Un partage des biens et des tâches s'ensuivit et si les bourgeois de Sion restèrent propriétaires de l'hôtel de ville, ils en mirent une partie à disposition du président du conseil municipal et de ses proches collaborateurs.

La Bourgeoisie rassemble environ 11% de la population sédunoise. Elle entretient avant tout les liens de solidarité entre ses membres. L'assemblée primaire réunit tous les bourgeois domiciliés sur la commune au moins deux fois par an : elle a pour but de les informer et de les consulter sur la gestion des affaires courantes. Son patrimoine est administré par ses organes : l'Assemblée bourgeoise et le Conseil Bourgeoisial (un président assisté de six conseillers), qui est élu tous les quatre ans.

Collectivité de droit public, elle reste fidèle à la tradition de l'ancienne commune médiévale dont elle est issue en contribuant au bien-être des Sédunois. L'engagement de la Bourgeoisie, en étroite collaboration avec la Municipalité, dans la conservation du patrimoine va de pair avec le soutien qu'elle apporte aux affaires culturelles (publications, participation à de nombreuses manifestations, réunions académiques etc.).